
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMPTE RENDU DE LA SEANCEDU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 avril 2023

M. SALLANDRE, Mme PALLUY, M. GRAPOTTE, Mme VACHON, M. BOSVERT, M. DUPLAIN, Mme PAOLUCCI, M. MICHAUD, M. FAYA

Membres absents : 2

M. SALAS, Mme DUC

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Mme PERIER a donné pouvoir à Mme PALLUY

Mme PUTOD a donné pouvoir à Mme VACHON

M. DI ROLLO a donné pouvoir à M. DUPLAIN

Membre Démissionnaire :

Mme ASSENAULT

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par M. DUPLAIN.

Secrétaire élu : M. DUPLAIN**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du CR du conseil du 27 mars 2023
- Délibération sur le choix du bureau d'étude sur l'isolation thermique des bâtiments communaux
- Délibération sur le choix des entreprises pour les travaux de la mise aux normes de la cantine
- Délibération pour donner l'autorisation à monsieur le maire de demander des subventions auprès du département du Rhône pour ma mise aux normes de la cantine scolaire
- Délibération pour donner l'autorisation à Monsieur le maire de demander des subventions auprès du fond vert rénovation thermique des bâtiments communaux
- Délibération sur la modification de la convention

Monsieur le maire demande à rajouter trois points sur l'ordre du jour.

- Information du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Validation de l'offre de SUEZ pour la remise en état des bornes incendie.
- Délibération sur les dimensions des tombes dans l'ancien et le nouveau cimetière

Après délibération le conseil valide les demande de monsieur le Maire.

1- Approbation des comptes rendus du 27 mars 2023.

Après avoir délibéré le conseil valide le compte rendu du 27 mars 2023.

2- Information du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur MICHAUD qui est délégué au SIEMLY informe le conseil sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le coût du service pour délivrer l'eau dans chaque foyer sur la commune de LES HAIES reste stable.

La qualité de l'eau est aussi très bonne.

De nombreuses vérifications de la qualité de l'eau sont effectuées, 190 sur l'année 2022, avec un taux de conformité de 100%.

De nombreux travaux sont toujours d'actualité pour pouvoir améliorer le rendement du réseau qui a un peu baissé.

Ci-joint tableau récapitulatif des indicateurs.

Indicateurs du service et de performance	2021	2022
Estimation du nombre d'habitants desservis	79 548	79 420
Nombre d'abonnés	36 185	36 760
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,45 € / m ³ (01/01/2022)	3,49 €/m ³ (01/01/2023)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	110/120	110/120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80 %
Rendement du réseau de distribution	72,7 %	68,03 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,45 m ³ /j/km	2,45 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,13 m ³ /j/km	2,41 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur 5 ans)	1,14 %	1,17 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	26	40
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	5 992,59 €	4 601,81 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,07‰	1,55‰
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	95,8 %	96,71%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,34 ans	1,33 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,11 %	1,45 %
Taux de réclamations	11,9 ‰	8,84 ‰
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

3- Validation de l'offre de SUEZ pour la remise en état des bornes incendie :

Monsieur MICHAUD évoque un rapport qui nous informe que nous avons un certain nombre de borne incendie, soit hors service ou à réparer sur la commune.

Pour cela monsieur MICHAUD a demandé un devis au fermier qui entretien notre reseau d'eau potable

- Borne 669 la croix :
La borne est à remplacer pour un montant de 2624.37 € HT.
- Borne 672 lieu-dit le PILON :
Après démontage et contrôle soit 1300.25€ HT de réparation.
Si cela n'est pas possible le remplacement est à prévoir pour un montant de 2624.37€ HT
- Borne 761 la cuisinière :
La borne est à remplacer pour un montant de 3220.78€ HT
- Borne 1351 la Grosse Grange
Après démontage et contrôle soit 764.58€ HT de réparation.
Si cela n'est pas possible le remplacement est à prévoir pour un montant de 2713.31€ HT
- Borne 2331 Champs blancs
Après démontage et contrôle soit 535.67€ HT de réparation.

Soit un total au plus défavorable de 11 976.60€ HT.

Ouï l'exposé de Monsieur MICHAUD, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

Monsieur MICHAUD transmettra l'information auprès de SUEZ et de demander à SUEZ un planning d'intervention.

4- Délibération sur le choix du bureau d'étude sur l'isolation thermique des bâtiments communaux

Joelle PAOLUCCI informe le conseil que nous devons mandater un bureau d'étude qui permettra d'effectuer l'étude de la future chaudière centrale a bois et son réseau de chaleur.
Pour cela le bureau d'étude devra s'engager sur les résultats de consommation d'énergie après isolation de l'ensemble des bâtiments communaux.

Nous avons deux offres.

PROWATT pour un montant de 6000.00€ HT
NEPSEN pour un montant de 5525.00€ HT.

L'offre de NEPSEN étant plus détaillé et moins cher madame PAOLUCCI propose au conseil le choix de NEPSEN pour effectuer cette étude.

Ouï l'exposé de Madame PAOLUCCI, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

Monsieur le Maire a signé le devis pour action.

Madame PAOLUCCI va transmettre à NEPSEN le devis signé et va demander un planning d'intervention à NEPSEN et informera PROWATT que son offre n'a pas été retenue.

5- Délibération pour donner l'autorisation à monsieur le maire de demander des subventions auprès du département du Rhône pour la mise aux normes de la cantine scolaire

Des travaux sont à prévoir dans les semaines à venir pour la mise aux normes et à l'agrandissement de la cantine scolaire.

Pour cela monsieur le Maire souhaite demander une subvention auprès du département du Rhône.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de demander une subvention pour les travaux futurs de la cantine scolaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

12 voix pour,

0 voix contre,

0 abstention

6- Délibération pour donner l'autorisation à Monsieur le maire de demander des subventions auprès du fond vert rénovation thermique des bâtiments communaux

Le projet d'isolation des bâtiments communaux, de création d'une chaufferie centrale et la création d'un réseau de chaleur est toujours d'actualité.

Pour cela l'état et le département nous accompagnent déjà.

A savoir que nous pouvons aussi demander une subvention sur le fond vert.

Pour cela monsieur le Maire demande à l'autorisation au conseil de demander une subvention pour les travaux futurs.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

12 voix pour,

0 voix contre,

0 abstention

7- Partie COHESION SOCIALE – Service commun Animation et Information Jeunesse

Vienne Condrieu Agglomération, issue de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu avec intégration de la commune de Meyssiez, a hérité d'une compétence animation et information jeunesse exercée par l'ex-communauté de communes de la Région de Condrieu sur son territoire avant la fusion et comprenant :

- des activités liées à la jeunesse (11-17 ans) avec des animations et un accueil de loisirs,
- un Point Information Jeunesse (PIJ).

En application des dispositions de l'article L. 5211-41-3 CGCT, la compétence a été restituée aux communes membres de l'ex-Communauté de communes de la Région de Condrieu au 1er janvier 2020.

Afin de garantir la continuité du service et le maintien de la solidarité intercommunale, Vienne Condrieu Agglomération, par délibération n°19-127 en date du 1er octobre 2019, a mis en place le service commun Animation et Information Jeunesse au sens de l'article L.5211-4-2 du CGCT

En 2021, Les communes membres de ce service se sont accordées pour répondre favorablement à la demande de la commune de Saint Romain en Gal de s'inscrire dans la politique jeunesse intercommunale mise en œuvre. Ainsi, le 29 juin 2021, le conseil communautaire a voté l'avenant n°1 prévoyant l'intégration de la commune de Saint Romain en Gal au service commun animation et information jeunesse.

Le comité de pilotage du service commun du 12 janvier 2023, a pris acte de la demande de la commune de Saint Romain en Gal de finalement sortir du service commun et de ne pas verser la contribution prévue pour l'année 2022.

Ainsi, les habitants de Saint Romain en Gal sont considérés comme résidant sur une commune extérieure au service commun et sont facturés selon le barème indiqué pour cette catégorie.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer en ce sens.

VU l'avis du comité de pilotage du service commun Animation et Information Jeunesse du 12 janvier 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE LA SORTIE DE SAINT RAMAIN EN GAL MAIS SOUHAITE QUE LA REDEVANCE 2022 SOIT VERSEE.

Le conseil demande que l'avenant soit modifié afin que Monsieur le Maire puisse signer cet avenant.

8- Délibération sur les subventions à attribuer

SUBVENTIONS COMMUNE DES HAIES	
2023	
ASS INTER CONVALESCENCE DE ST PRIM	60,00
CHAMBRE DES METIERS DU RHONE	125,00
CENTRE DE SECOURS JEUNE SAPEURS POMPIERS	100,00
ASSOC LA BIBILOTHEQUE	1 000,00
ASSOC SOU DES ECOLES	500,00
COOP ECOLE LES HAIES	3 577,26
MFR EYZIN-PINET	300,00
DDEN DE CONDRIEU	100,00
MF69SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00
	5 762,26

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

9- Délibération sur le choix des entreprises pour les travaux de la mise aux normes de la cantine

Après avoir étudié le retour du bureau d'études, et délibéré en conseil municipal.

A été choisi pour le lot 1 Démolition – Maçonnerie - VRD :

MGC Constructions 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE
Montant de base : 31 852.00€ HT
Montant option : 2 775.00€ HT

A été choisi pour le lot 2 Charpente – Couverture - Zinguerie :

MGC Constructions 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE
Montant de base : 13 685.00€ HT

A été choisi pour le lot 3 Menuiseries extérieures :

SARL PLASTALVER 38150 SALAISE SUR SANNE
Montant de de base : 10 548.00€ HT

A été choisi pour le lot 4 Isolation - Plafonds – Cloisons – Peinture – Menuiseries intérieures :

LARDY SAS 69230 SAINT GENIS LAVAL
Montant de de base : 22 117.30€ HT

A été choisi pour le lot 5 Carrelage – Faïence - Caniveaux :

SIAUX 38121 CHONAS L'AMBALLAN
Montant de base : 14 190.00€ HT
Montant option : 8 435.00€ HT

A été choisi pour le lot 6 électricité :

Groupe NOMALE 42800 RIVE DE GIER
Montant de base : 13860.04€ HT

A été choisi pour le lot 7 plomberie – CVC :

NRJ-CVC 01700 SAINT MAURICE SUR BEYNOST
Montant de base : 11 896.52€ HT

A été choisi pour le lot 8 Equipement de cuisine :

HIE EQUIPEMENT 38430 MOIRANS
Montant de base : 45 298.76€ HT
Montant option : 4 875.80€ HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

10- Délibération sur les dimensions des tombes dans l'ancien et le nouveau cimetière

Il a été délibéré le 30 janvier 2015 des dimensions des sépultures dans le cimetière.
A ce jour avec l'arrivée du nouveau cimetière il serait souhaitable que les dimensions des sépultures soient revues.

Monsieur le Maire propose en pleine terre :

- 2.50 m de long par 1 m de large pour une place
- 2.50 m de long par 2 m de large pour deux places
-

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

11- DIVERS :

Sans

| *L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 18 Avril 2023 à 21 heures 40 minutes.*